



mutation de mon conjoint et mon employeur

Par **isabelle2011**, le **04/01/2012** à **12:38**

bonjour
mon conjoint z reçu sa mutation et mon employeur ne me repond pas au telephone
que dois je faire demissionner ou me faire licencier
aurai je le droit aux assedics
j ai 5 ans d'anciennete aurais je le droit de profiter de mon dif
que dois je ecrire dans ma lettre a l employeur
merci
cordialement

Par **P.M.**, le **04/01/2012** à **15:21**

Bonjour,
Je pense que votre exposé est à rapprocher de [ce sujet](#) dans lequel vous avez eu un certain nombre d'informations...
Je ne vois pas comment vous pourriez vous faire licencier surtout que vous avez la possibilité de démissionner et qu'elle serait considérée comme légitime pour ouvrir droit à indemnisation par Pôle Emploi...
Vous n'avez rien de spécial à indiquer dans votre lettre de démission et normalement vous devriez utiliser le DIF pendant le préavis pour qu'il ne soit pas perdu...